



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 10/07/18

Reçu en Préfecture le : 10/07/18
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 9 juillet 2018
D-2018/294

Aujourd'hui 9 juillet 2018, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Madame Cécile MIGLIORE présente jusqu'à 17h30

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Benoit MARTIN, Mme Laetitia JARTY ROY

' Objectif savoir-nager ' Bordeaux Maritime. Information. Autorisation

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Chaque été, en France, plus de 1 238 noyades accidentelles dont près de 252 touchent des enfants de moins de 13 ans. Dans ce contexte, la Ville de Bordeaux a inscrit le « savoir-nager » comme une priorité de sa politique sportive. Ce pré-requis s'avère nécessaire à la sécurisation des enfants dans le milieu aquatique et à leur accès aux différentes activités aquatiques et nautiques.

Pour ce faire, la Ville agit sur plusieurs leviers indissociables et complémentaires. A commencer par l'**Ecole Bordelaise des Activités Aquatiques (EBAA)** qui a dispensé 17 276 leçons en 2017 pour les enfants de trois à quinze ans (leçons de natation enfant, éveil aquatique, activité aquatique des familles, 'J'apprends à nager').

Ce dispositif est évolutif. Il a notamment été conforté par la création des mini-stages pendant les vacances scolaires (en 2009) et plus récemment (en 2014) par la création de l'activité aquatique des familles accompagnée d'une révision de politique tarifaire (alignement des tarifs pour les plus jeunes sur les tarifs leçons, plus accessibles).

Le deuxième levier concerne le soutien de la Ville pour la mise en œuvre de la **natation scolaire et du Temps d'Activité Péri-éducatif** à l'école primaire.

Outre l'attribution de créneaux dans les piscines municipales, comme c'est également le cas pour les établissements secondaires, les éducateurs sportifs de la Ville sont mis à disposition des écoles pour faciliter cet enseignement relevant de la compétence de l'Inspection d'Académie. Les élèves des établissements publics et privés sous contrat bénéficient de 36 séances sur l'ensemble de leur scolarité à l'école primaire. De plus, la réforme des rythmes scolaires a permis de proposer, depuis septembre 2014, un cycle de natation aux enfants de CM1 et de CM2 des écoles publiques, dans le cadre du **Temps d'Activités Péri-éducatives**. Ainsi, 14 387 enfants en 2017 ont bénéficié de ce levier.

La Ville souhaite poursuivre cette dynamique et à ce titre, le présent rapport a pour objet de vous présenter le bilan du projet « J'apprends à nager » à Bordeaux Maritime avec la piscine Tissot en 2017(Annexe 1) et d'assurer la reconduction du projet sur l'année 2018

« J'apprends à nager » Bordeaux Maritime à la piscine Tissot

Le dispositif national « J'apprends à nager » s'inscrit dans le cadre du plan ministériel « Citoyens du Sport ». Il permet aux enfants d'évoluer dans l'eau en toute sécurité et leur enseigne une culture de l'eau, revêt une dimension de sensibilisation et de prévention importante, prioritairement dans les quartiers politique de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurales (ZRR).

Ce dispositif a été mis en place à la piscine Tissot depuis 2016. Il a connu un vif succès en bénéficiant à 204 enfants en 2016 et 118 participants en 2017 (Cf. annexe 1) sur la totalité des petites vacances scolaires en plus du Temps d'Activités Péri-éducatives.

Dans ce contexte, la ville de Bordeaux renouvelle pour 2018 l'appel à projet à la piscine Tissot, où 234 enfants de six à douze ans pourront bénéficier gratuitement de ce dispositif grâce à la mobilisation de la communauté éducative.

Ce projet sera financé à hauteur de 38 500 euros répartis de la manière suivante :

- Une subvention de 15 000 euros (vingt mille euros) octroyée par le CNDS

- Une participation de la Ville de Bordeaux de 23 500 euros (vingt trois mille euros) inscrite au budget primitif de la Direction des Sports

La Ville de Bordeaux s'engage à ce que cette action soit évaluée et qu'elle fasse l'objet d'un suivi statistique. Un comité technique et de suivi est en cours de constitution par la direction des Sports.

Coût et financement du Projet

Dépenses		Recettes	
RH	8 000 €	Subvention Etat	15 000 €
Achat de matériel	4 000 €	Budget ville	23 500€
Communication	3 000 €		
Valorisation Gratuité	23 500 €		
<u>Total</u>	38 500 €	<u>Total</u>	38 500€

L'état finance le Projet dans le cadre du "Comité interministériel à l'Egalité et la citoyenneté "à hauteur de 15 000 euros

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer et à renouveler le dispositif partenarial « Objectif savoir-nager » avec l'Etat.
- autoriser Monsieur le Maire à percevoir les subventions inscrites dans le tableau annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 9 juillet 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Arielle PIAZZA

ANNEXE 1

Bilan qualitatif de l'action réalisée

Identification :

Nom : Mairie de Bordeaux

Numéro SIRET : | 2 | 1 | 3 | 13 | 0 | 1 | 0 | 1 | 6 | 3 | 5 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 7 | |

Numéro RNA délivré lors de toute déclaration (création ou modification) en préfecture: | | | | | | | | | | | | | | | |

Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de l'inscription au registre des associations :
| | | | | | | | | |

Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :

Opération proposée à la piscine Tissot sur le quartier Bordeaux Maritime identifié comme carencé sur les périodes de petites vacances (février, pâques, toussaint et Noël 2017) et sur le temps péri – scolaire de 15h00 à 16h00 soit 4 séances hebdomadaires sur 31 semaines (124 heures au total).

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

Vacances de février 2017 : 22 enfants ;

Vacances de pâques 2017 : 37 enfants

Vacances de Noël : 38 enfants

soit 138 enfants pendant les vacances scolaires et 5350 élèves sur le temps péri - scolaire

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?

Vacances de février 2017 : stage sur 1 semaine

Vacances de Pâques 2017 : stage sur 2 semaines

Vacances de Toussaint 2017 : stage sur 2 semaines

Vacances de Noël 2017 : stage sur 2 semaines

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

Les objectifs atteints sur les périodes de stages en dehors du temps péri – scolaire sont les suivants :

- Aisance aquatique : 97 enfants

- Validation du test Sauv'nage : 43 enfants

- Renforcement de l'autonomie sécuritaire : 62 enfants

Tableau de synthèse

Exercice 2017

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 : Achat	4000	3990	100	70 - Vente de marchandises, produits finis, prestations de services			
Prestations de services							
Achats matières et fournitures	4000	3990	100	74- Subventions d'exploitation	15000	15000	100
Autres fournitures				Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
61 - Services extérieurs	0	0		-			
Locations immobilières et mobilières				-	15000	15000	100
Entretien et réparation				Région(s) :			
Assurance				-			
Documentation				Département(s) :			
Divers				-			
62 - autres services extérieurs	3000	3000	100	Intercommunalité(s) : EPCI ³			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				-			
Publicité, publication	3000	3000	0	Commune(s) :			
Déplacements, missions				-			
Services bancaires, autres				Organismes sociaux (détailler) :			
63 - impôts et taxes				-			
Impôts et taxes sur rémunération				Fonds européens			
Autres impôts et taxes							
64- Charges de personnels	8000	8353	104	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)			
Rémunération des personnels	8000	8353		Autres établissements publics			
Charges sociales				Aides privées			
Autres charges de personne				75 - Autres produits de gestion courante			
65- Autres charges de gestion courante				Dont cotisations, dons manuels ou legs			
66- Charges financières				76 - Produits financiers			
67-charges exceptionnelles				77- Produits exceptionnels			
68 - Dotation aux amortissements				78 – Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures			
Charges indirectes affectées à l'action				Ressources propres affectées à l'action			
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
Total des charges	15000	15343		Total des produits	15000	15000	100
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES							
86- Emplois des contributions volontaires en nature	23500	23500	100	87 - Contributions volontaires en nature	23500	23500	100
860-Secours en nature				870-Bénévolat			
861-Mise à disposition gratuite de biens et services	23500	23500		871-Prestations en nature	23500	23500	100
862-Prestations							
864-Personnel bénévole				875-Dons en nature			
TOTAL	38500	38843	101	TOTAL	38500	38500	100
<p>La subvention de 15 000 € représente 0.10 % du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100.</p>							



Mairie de Bordeaux

Direction Générale Education,
Sports et Société

Bordeaux, le 17 AVR. 2018

Direction des Sports

Service des Sports Aquatiques et
Nautiques

Nos références
PhN/ EIG 201800191

Monsieur le Directeur
Directeur Régionale de la Jeunesse, des Sports et de
Cohésion Sociale d'Aquitaine
7 Boulevard Jacques Chaban Delmas
33525 Bruges Cédex

Objet

Reconduction du dossier appel à
projet "j'apprends à nager"

Pièce jointe

Dossier de demande de
subvention

Affaire suivie par
Patrice Maisonnaud
05 56 50 35 07

Monsieur le Directeur,

Suite à l'envoi du dossier en version dématérialisée à Monsieur Chaubet, je vous prie de bien vouloir trouver ci - joint la demande de subvention pour la reconduction du projet national « j'apprends à nager ».

En effet, la présence de la piscine Tissot, établissement aquatique municipal, au cœur du quartier de Bacalan-Claveau, amène la Mairie de Bordeaux à envisager le renouvellement de cette action ciblée afin que les enfants de ce territoire carencé puissent à nouveau bénéficier de ce dispositif.

Le Service des Sports Aquatiques et Nautiques (05 56 10 27 62) reste disponible pour toutes précisions que vous jugeriez utiles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

*Toute correspondance
doit être adressée à*

Mairie de Bordeaux
Hôtel de Ville
place Pey-Berland
33045 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 10 20 30
bordeaux.fr

Arielle Piazza
Adjointe au Maire



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Bordeaux, Port de la Lune
Inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Engagée dans une démarche de développement durable, la Ville de Bordeaux ne se fournit qu'en papier et impression labellisés, certifiant de leur origine et de leur fabrication respectueuses de l'environnement.



Dossier de demande de subvention : Collectivité territoriale

Vous trouverez dans ce dossier tout ce dont vous avez besoin pour établir votre demande de subvention :

- Des informations pratiques présentant le document à remplir et le circuit suivi par votre dossier (page 2 de cette chemise)
- La liste des pièces à joindre au document rempli (page 3 de cette chemise)
- Une demande de subvention à compléter (fiches 1 à 3)

Cocher ci-dessous la case correspondant à votre cas

- pour une première demande
- pour le renouvellement d'une demande

Informations pratiques

Attention ce dossier ne concerne pas le financement d'un investissement

Comment se présente le dossier à remplir?

↳ Fiche n° 1 : Présentation de la collectivité

Cette fiche est destinée à faciliter les relations avec l'administration.

Vous présenterez les éléments d'identification de votre collectivité

- nom de l'autorité (Maire, président du Conseil général, régional, du syndicat ou de la communauté de communes, président du pays.....)
- adresse précise
- coordonnées de la personne responsable du dossier

↳ Fiche n° 2 : Description de l'action

Cette fiche est *une description de l'action (ou des actions)* projetée(s) pour laquelle (ou lesquelles) vous demandez une subvention et en présente le budget prévisionnel.

Cette fiche est très importante tant pour l'administration dont vous demandez l'aide que pour la réussite même de l'action que vous projetez, puisqu'elle doit vous permettre de souligner sa cohérence.

↳ Fiche n° 2.1: Budget prévisionnel de l'action

Cette fiche doit impérativement être remplie par le porteur de projet, quelque soit sa forme juridique

↳ Fiche n° 3: Attestation sur l'honneur

Cette fiche permet au représentant légal de la collectivité, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.

Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée. La liste des pièces à joindre se trouve page 3 de cette chemise.

Après le dépôt du dossier

Pour justifier de l'utilisation des fonds qui vous auront été accordés, vous devrez transmettre au(x) service(s) qui vous les ont versés un compte-rendu financier de la subvention accordée, ainsi qu'un compte rendu qualitatif.

Ces documents doivent être transmis au(x) service(s) au plus tard dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice comptable pour lequel la (ou les) subvention (s) a (ont) été attribuée(s).

Pièces à joindre à votre dossier

Vous devez joindre :

Pour une première demande :

Merci de joindre au dossier :

- La délibération approuvant l'opération, assurant que la totalité des crédits nécessaires ont été inscrits au budget de la collectivité et sollicitant l'aide du CNDS
- Un RIB / RIP

Dans tous les cas, dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée¹ :

Le dernier rapport annuel d'activité et les derniers comptes approuvés.

Le compte rendu financier de l'action financée.

¹ La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.

Présentation de votre collectivité

1

Identification

Nom de votre collectivité : Mairie de Bordeaux

Adresse : Cité municipale 4 Rue Claude Bonnier

Code postal : 33 045

Commune : Bordeaux cedex

Téléphone : 05 56 10 27 73

Télécopie :

Mél : p.nouaillant@mairie-bordeaux.fr

Adresse de correspondance, si différente : Cité municipale Service des Sports Activité Aquatique et Nautique
4 Rue Claude Bonnier

Code postal : 33 045

Commune : Bordeaux Cedex

Numéro SIRET

21 33 00 63 50 00 17

Identification du représentant légal et de la personne chargée du dossier

Le représentant légal :

Nom : Nouaillant

Prénom : Philippe

Qualité : Chef de service du Service des Sports Activité Aquatique et Nautique (SSAN)

Mél : p.nouaillant@mairie-bordeaux.fr

La personne chargée du dossier :

Nom : Maisonnaud

Prénom : Patrice

Mél : p.maisonnaud@mairie-bordeaux.fr

Téléphone : 06 20 33 36 15

Autres informations pertinentes relatives à votre collectivité que vous souhaitez indiquer

Description de l'action

2

Personne référente de l'action :

Nom : Maisonnaud

Prénom : Patrice

Fonction : Responsable d'établissement «Piscine Tissot»

Téléphone : 06 20 33 36 15

Courriel : p.maisonnaud@mairie-bordeaux.fr

Présentation de l'action

Intitulé : "J'apprends à nager" Bordeaux Maritime à la piscine Tissot

Objectifs de l'action (objectif principal, objectifs secondaires) :

- Permettre aux enfants du quartier n'ayant pas atteint le " savoir nager ", d'accéder à un(des) cycle(s) d'apprentissage(s) supplémentaire(s).
- Faciliter l'accès à l'équipement aquatique à des populations fragiles.

Zone géographique ou territoire de réalisation de l'action – Préciser le nom du territoire concerné :

- Quartier Bordeaux Maritime
- Quartier des Aubiers

Programme(s) déjà existant(s) sur le territoire ayant pour objectif l'apprentissage de la natation :

- Natation scolaire (CP-CE1-CE2)
- Temps d'Activités Péri-éducatif CM1 - CM2 (TAP)
- Ecole Bordelaise des Activités Aquatiques

Partenariat(s) mis en place (collectivités territoriales, établissements scolaires,) :

- Projet porté par la Mairie de Bordeaux avec comme liens privilégiés : les centres d'accueils et de loisirs ou d'animation qui encadrent les TAP.

Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre, etc.) :

- Enfants de CM1- CM2 issus de territoires carencés
- 234 Enfants sur le temps vacances
- 985 Enfants sur le temps Périscolaire

Mode de recrutement des jeunes :

- Identification lors des cycles TAP. Diffusion d'un document d'information à l'attention de la famille

Description de l'action (nombre de séances, durée, encadrement, outils utilisés, moyens humains et matériels, etc.) :

La Ville de Bordeaux s'inscrit traditionnellement dans une dynamique active pour rendre plus efficace l'apprentissage du « savoir nager » pour tous les enfants, pré requis nécessaires à leur sécurisation dans le milieu aquatique et à l'accès aux différentes activités aquatiques et nautiques.

Cette démarche auprès des enfants bordelais s'appuie aujourd'hui sur trois leviers indissociables et complémentaires, à savoir :

- L'école bordelaise des activités aquatiques (EBAA) qui a dispensé 8 473 leçons pour les enfants *
- La natation scolaire (CP-CE1-CE2) qui a bénéficié à 2 425 élèves
- Les Temps d'Activités Péri-éducatives qui ont concernés 1 027 enfants

Sur ce principe et pour renforcer le dispositif actuel il est proposé, dans le cadre de l'action « J'apprends à nager » la déclinaison suivante :

- 10 séances proposées pendant chaque petite vacance scolaire (Toussaint - Noël - Pâques = 6 semaines x 5 heures = 30 heures) + 4 séances proposées hebdomadairement pendant le temps Péri-scolaire (34 semaines x 22 heures/sem = 748 heures)
- 1 heure par séance
- Un Maître Nageur Sauveteur (MNS, Contractuel, OTAPS ou ETAPS) par groupe soit 22 groupes/ semaine
- Bassin d'apprentissage, 1/2 couloir bassin sportif
- Matériel pédagogique prévu dans le cadre de l'activité (planches - frites - cage aquatique - objets lestés - ceintures de flottaison)

Les intervenants auprès du public :

Educateurs sportifs (qualifications, expérience, nombre, etc.) :

- 1 Educateur sportif MNS, BEESAN, BPJEPSAAN par groupe

Autres :

- intervention exclusive

Modalités d'évaluation de l'action (méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci-dessus)

- Passage du test "Sauv'nage "(CIAA) à l'issue des 10 séances si le niveau atteint le permet.
- Evaluation de l'aisance dans le milieu aquatique (est capable de se mouvoir sans présenter de signe de panique)
- Acquisition et renforcement de l'autonomie sécuritaire

Calendrier

Date de mise en œuvre prévue (début) :

Pour le calendrier scolaire = Février 2018 – Décembre 2018

Pour les périodes vacances =

- de Février 2018= Du 19 Février au 25 Février 2018
- de Pâques 2018 = Du 09 Avril au 22 Avril 2018
- de Toussaint 2018 = Du 22 Octobre au 04 Novembre 2018
- de Noel 2018= Du 24 Décembre au 06 janvier 2018

Date de mise en œuvre prévue (début) :

1 an

Durée prévue (nombre de mois ou d'années) :

Non

Information complémentaire éventuelle :

Budget prévisionnel de l'action projetée

2-1

CHARGES	MONTANT en euros ²	PRODUITS ³	MONTANT en euros
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	4 000	Subventions demandées	
Prestations de service		Etat : (précisez le(s) ministères sollicité(s))	
Matières et fournitures		CNDS	15 000
Services extérieurs			
Locations		Région(s) :	
Entretien		Département(s) :	
Assurances		Communes(s) :	
Autres services extérieurs		Bénévolat	
Honoraires			
Publicité	3 000	CNASEA (emploi aidés) :	
Déplacements, missions		Autres recettes attendues (précisez)	
Charges de personnel		Demande(s) de financement communautaire	
Salaire et charges	8 000	Ressources indirectes affectées	
		Total des recettes	15 000
Frais généraux		Contributions volontaires en nature	
		Bénévolat	
Coût total du projet	15 000	Prestations en nature	23 500
Emploi et contributions en nature		Dons en nature	
Secours en nature		TOTAL	38 500
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	23 500		
Personnel bénévole			
TOTAL	38 500		

Au regard du coût total du projet, la collectivité sollicite une subvention de 15 000€

² Ne pas indiquer les centimes d'euros

³ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

Attestation sur l'honneur

3.

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e)(nom et prénom) , **ARIELLE PIAZZA**
Représentant(e) légal(e) de la collectivité, de **BORDEAUX**

- Déclare que la collectivité est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;

OUI

- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;

OUI

- Demande une subvention de : **15 000 €**

- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée⁴

au Compte bancaire :

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

Code banque

Code guichet

Numéro de compte

Clé RIB

ou au Compte postal :

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

Code banque

Code guichet

Numéro de compte

Clé RIB

Fait, le 13 Avril 2018 à **BORDEAUX**

Signature :



Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux Informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

⁴ Vous devez joindre un RIB ou un RIP.